

# SE FORMER

## AUX RECTIFICATIONS DE L'ORTHOGRAPHE

### De quoi s'agit-il ?

Au cours de son histoire, l'orthographe du français a toujours évolué. Ainsi l'Académie française change-t-elle régulièrement l'orthographe de nombreux mots dans son dictionnaire d'une édition à l'autre (plus de six-mille, par exemple, entre 1718 et 1740).

On constate par ailleurs un certain nombre d'incohérences qui sont difficilement justifiables : pourquoi certains dictionnaires écrivent-ils encore *un cure-dent* mais *un cure-ongles* ? Pourquoi un trait d'union dans *vingt-cinq*, et non dans *mille cinq* ? Pourquoi une consonne simple dans *neigeoter* (dérivé de *neiger*) mais une double dans *frisotter* (dérivé de *friser*) ? Pourquoi un accent aigu dans *événement* et un accent grave dans *avènement* ?, etc.

Aussi le Conseil supérieur de la langue française (Paris), composé de spécialistes de la langue française, a-t-il proposé de nouvelles règles plus cohérentes modifiant ainsi l'orthographe d'un certain nombre de mots. Ces rectifications ont été publiées en France au *Journal officiel* et reprises dans de nombreux ouvrages de référence mis à jour ces dernières années. Sur les 60 000 mots que compte un dictionnaire tel que *Le Nouveau Petit Robert*, *Le Petit Larousse* ou le *Dictionnaire Hachette*, elles s'appliquent à environ 2 000 termes.

### Pourquoi ?

En France, les programmes de l'école primaire et ceux du collège publiés par le ministère de l'Éducation nationale au printemps 2008 (applicables à la rentrée 2008-2009) précisent la place de la nouvelle orthographe dans l'enseignement : « **L'orthographe révisée est la référence** »<sup>1</sup>. De même, la nouvelle orthographe est enseignée depuis plusieurs années dans différents pays de la francophonie, en particulier en Belgique, en Suisse et au Québec.

Il est aujourd'hui primordial que les enseignants aient connaissance de ces rectifications. En effet, bien que nul ne soit contraint d'appliquer les rectifications dans ses écrits<sup>2</sup>, les élèves ne peuvent être pénalisés si eux-mêmes écrivent en nouvelle orthographe : il faut donc la connaître pour l'accepter et l'enseigner. Par là même, les élèves gagneront beaucoup de temps et amélioreront leurs performances orthographiques en apprenant ces nouvelles règles qui, par leur cohérence, leur éviteront de perdre de l'énergie à mémoriser des exceptions peu justifiables.

---

<sup>1</sup> Dans le *Bulletin officiel* du ministère de l'Éducation nationale hors série n° 3, du 19 juin 2008, p. 37 ; « pour l'enseignement de la langue française, le professeur tient compte des rectifications orthographiques proposées par le Rapport du Conseil supérieur de la langue française, approuvées par l'Académie française », *Bulletin officiel* du ministère de l'Éducation nationale spécial n° 6, du 28 août 2008, p. 2.

<sup>2</sup> On peut écrire en utilisant la nouvelle orthographe ou en gardant l'« ancienne », l'Académie française ayant précisé qu'« aucune des deux graphies ne peut être tenue pour fautive ».

# **Connaitre la nouvelle orthographe, c'est bien ; l'appliquer, c'est mieux**

## **Comment ?**

Une séance de trois heures suffit à expliquer la nouvelle orthographe dans son intégralité et quelques exercices d'entraînement suffisent à se l'approprier. Ainsi la formation proposée prévoit :

- un bref rappel historique de l'orthographe du français ;
- l'exposé des règles ;
- des exercices d'application ;
- la correction des exercices ;
- la présentation des ouvrages de référence et des principaux logiciels tenant compte de la nouvelle orthographe ;
- la présentation de différents sites consacrés aux sujets.

Chaque participant recevra un livret contenant :

- le résumé des règles ;
- les exercices faits au cours de la formation et leur corrigé ;
- une bibliographie.

## **Par qui ?**

**Bénédicte GAILLARD** travaille depuis plus de vingt ans en tant que lexicographe indépendante. Elle a, à ce titre, participé à la rédaction de plusieurs dictionnaires publiés par des maisons d'édition telles que Larousse, Le Robert, Hachette... Elle a pris en charge l'intégration des Rectifications dans les différents dictionnaires Hachette, dans le *Nouveau Littré* de Garnier et dans le dictionnaire associé à *Encarta* de Microsoft. Elle assure également le suivi éditorial de manuels scolaires et d'ouvrages parascolaires consacrés à la maîtrise de la langue pour Hachette, Magnard, Bordas... Elle a publié en 1995 *Le français de A à Z* (Hatier) et en 2005 *Toute l'orthographe, Toute la grammaire, Toute la conjugaison*, ouvrages parus dans la collection des « Dicos d'or » de Bernard Pivot.

**Romain MULLER** est spécialiste des rectifications orthographiques. Il a une bonne expérience dans le domaine de la correction-révision de textes ainsi que dans celui de la communication. Il s'intéresse depuis de nombreuses années aux questions d'orthographe, de langue et de typographie. Directeur de publication du site d'information orthographe-recommandee.info et membre du Groupe de modernisation de la langue (Paris), il a participé à la rédaction de plusieurs ouvrages traitant de problèmes grammaticaux<sup>3</sup>.

***Aujourd'hui, en tant qu'enseignant  
vous ne pouvez ignorer la nouvelle orthographe :  
formez-vous !***

**CONTACT POUR RECEVOIR UNE FORMATION PARTOUT EN FRANCE ET EN BELGIQUE**

**Bénédicte Gaillard**

04 90 94 41 03

2 chemin Canto Cigalo

06 63 48 69 62

13210 Saint-Rémy-de-Provence

[benedicte.gaillard@gmail.com](mailto:benedicte.gaillard@gmail.com)

<sup>3</sup> Chantal CONTANT, Romain MULLER, *Connaitre et maîtriser la nouvelle orthographe*, De Champlain S. F. inc., 2009, ISBN 978-2-9808720-4-4.